Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Validation contrat d'apprentissage

Par Apprenti

Bonjour,
Je suis en apprentissage et je suis en arrêt de travail pour des problèmes de santé. Je ne vais pas pouvoir retourner au travail pour la fin du contrat. Sachant que je n'aurai pas atteint le nombre d'heures indiqué pour la validation du diplôme (j'ai effectué plus des 3/4) j'aimerais savoir si l'article L. 114-25 du code de l'éducation s'applique à un contrat d'apprentissage et si donc mon école pourra valider mon apprentissage.
Merci